

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU JEUDI 04 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 04 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	27
Date de la convocation	25 avril 2019
Date d'affichage	25 avril 2019

Etaient présents : (22)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEHONDT Florence, DERAM Didier, LEMOINE Isabelle, THAON Doriane, THOMAS Loïc, Adjoints,

WLOSIK Edmond, COURTENS Jean-Claude, VANPEPERSTRAETE Régis, BUSSCHAERT Laurence, LENOIR Sylvie, RICHARD Nicolas, GLAZIK Dorothée, HUGOO Isabelle, CALCOEN David, JOOS Clément, CHRISTIAEN Gérard, VERROUST Martine, DEBRIL Sylvie, PLANCKE Jean-Lin, FAES Françoise, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration :(5)

DEGRAND Christophe	donne procuration à	DEHONDT Florence
PRONIER Isabelle	«	LEPROVOST Maryse
DOUARD Cristelle	«	DERAM Didier
BRETON Franck	«	VERROUST Martine
WECKSTEEN Nathalie	«	DEBRIL Sylvie

Absents/excusés : CWYNAR Yann – NION Bérangère

Secrétaire de séance : JOOS Clément

1) ADOPTION DU TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2019

Les tableaux détaillés des subventions proposées

- aux personnes de droit privé (associations).
article 6574 du budget - pour 2019 et dont le montant total s'élève à 122.534,50€ selon le détail joint + une réserve de 490,00€ en cas de décision d'attribution de subventions exceptionnelles au cours de l'année par le Conseil Municipal.
- aux personnes de droit public
 - o Régie de transport : 113.500,00€
 - o EHPAD : 11.464,00€
 - o EPA – Agence d'ingénierie départementale du nord : 1.250,00€

Les conseillers sont invités à délibérer sur les propositions.

Mme Verroust demande comment sont attribuées les subventions puisque l'opposition n'est pas invitée à une commission particulière.

Mme Dehondt précise que pour la commission des sports cela a été fait et que cela est débattu dans toutes les autres commissions.

Mr le Maire précise que toutes les subventions ont été reconduites à l'identique par rapport à l'année dernière.

Mme Debril demande d'avoir un document qui permet de voir le montant de la subvention de l'année précédente afin de pouvoir comparer.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le tableau des subventions 2019

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL VOTE DES TAUX DES 3 TAXES.

Le Conseil a reçu la proposition budgétaire dans son intégralité avec la note de synthèse.

Suite à la réunion des finances du 30/03/2019, des modifications ont été apportées à la proposition budgétaire reçues par les conseillers.

Il s'agit :

- Suppression de la double inscription de la subvention d'équilibre à la régie de transport : 113.500,00€
- Régularisation de l'état d'actif de la commune au groupe scolaire Roger Salengro avec une recette au compte 21312 et une dépense au compte 21318 pour une somme de 4.212,00€
- Une inscription prévisionnelle de remboursement d'emprunt réalisé en 2019 avec des échéances mensuelles : 110.000,00€ de remboursement en capital au compte 1641 et 10.000,00€ de remboursement d'intérêts au compte 6611.
- Inscription de l'emprunt en opération non affectée. Il servira et sera réparti sur l'ensemble des investissements et non pas uniquement sur la salle de danse et musculation.

Les sections s'équilibrent ainsi

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes et Dépenses	7.499.831,80 €	6.422.150,94 €

Mme Faes demande de bien vouloir séparer les deux choix permettant d'obtenir une délibération pour le budget et une délibération pour le vote des trois taxes.

Mr le Maire accepte cette demande et donc deux délibérations seront faites

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, et 6 CONTRE (l'opposition vote contre le budget primitif 2019)

DECIDE : d'adopter le budget primitif 2019 - commune

3) VOTE DES TAUX DES 3 TAXES.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition pour les 3 taxes, soit :

Taxe	Taux d'imposition
Taxe d'habitation	18,51%
Taxe foncière PB	20,98%
Taxe foncière PNB	65,97%

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter

- Le maintien des taux d'imposition comme en 2018.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : de maintenir le taux d'imposition pour les 3 taxes

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – REGIE DE TRANSPORT – BUDGET ANNEXE

Ce budget est un budget annexe à celui de la commune et est équilibré en dépenses et recettes à 136.100,00€.

Seule la section de fonctionnement est alimentée.

Tous les investissements de la régie sont repris sur le budget de la commune (achat de véhicule)

La section de fonctionnement est équilibrée par une subvention de la commune et est prévue pour un montant de 113.500,00€

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter :

- Les crédits inscrits dans le projet de budget

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le budget primitif 2019 – régie de transport

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – VENTE CAVEAUX-CAVURNES – BUDGET ANNEXE

Ce budget créé en 2015 est un budget annexe à celui de la commune et servira à la gestion des ventes des caveaux et cavurnes dans la partie extension du cimetière.

Ce budget est alimenté en dépenses et recettes pour un montant de 95.592,00€ en section de fonctionnement qui comprend outre le coût des installations, des charges de gestion pour un montant de 4.535,80€

La section d'investissement de 91.056,00 correspond au stock constaté au 31/12/2018.

Ce budget s'équilibre et ne bénéficie pas de subvention d'équilibre du budget principal.

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter :

- Les crédits inscrits dans le projet de budget

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter le budget primitif 2019 – vente de caveaux/cavurnes

6) REALISATION D'UN EMPRUNT

Quatre organismes prêteurs ont été sollicités pour la réalisation d'un emprunt de 1.800.000,00 à 2.000.000,00€ en 2019.

Il s'agit de la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque Postale, La Caisse d'épargne et le Crédit Agricole.

Parmi les offres, voici les deux mieux disantes pour un emprunt de 1.000.000,00€ à 2.000.000,00€.

Pour information, le taux des OAT sur 10 ans est de 0.32%

La Banque Postale pour un emprunt de 2.000.000,00€ aux conditions suivantes :

Amortissement constant

Durée : 12 ans

Mensualités dégressives

Taux fixe : 0.87%

Calcul des intérêts : 30/360^{ème}

Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté

Le Crédit Agricole pour un emprunt de 1.000.000,00€ aux conditions suivantes :

Amortissement constant

Durée : 12 ans

Mensualités dégressives

Taux fixe : 0.91%

Calcul des intérêts : 30/360^{ème}

Frais de dossier : 0.10% du capital emprunté

La Banque Postale offre les meilleures conditions.

Le coût de l'emprunt sur 12 ans pour 2.000.000,00€ est de 105.173,29€ d'intérêts + 2.000,00€ de frais de dossier.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des investissements, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 2.000.000,00€.

Il est annexé à la présente note de synthèse l'offre de financement de la Banque postale.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et les conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'accepter l'offre de financement de la Banque Postale

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 2 000 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 12ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2031

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 2 000 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/05/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,87%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité mensuelle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour toute partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale

7) MÉDIATHÈQUE : AVENANT CONVENTION FONDS PHOTO

La convention entre la ville de Wormhout et le Comité Flamand de France relative aux conditions de mise à disposition du fonds photographique J.DEVOS qui par délibération du 15 avril 2004 a été signée. Lors du dernier Comité extra municipal du 19 décembre 2018, les partenaires ont souhaité modifier cette convention aux articles 4 (Droits de reproduction) et 8 (Objectifs et suivi Comité extra municipal).

Il est donc proposé un avenant à la convention de 2004.

Le Conseil Municipal :

Après lecture par le secrétaire des deux articles

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention fonds photo

8) MÉDIATHÈQUE : CONVENTION DE COOPÉRATION

Signature d'une convention de coopération entre la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et la ville de Wormhout.

Le territoire frontalier est marqué par la disparition des services aux citoyens, tant publics que commerciaux. Ce problème touche davantage les zones rurales du territoire. La cohésion sociale dans les villages en est affectée.

La C.C.H.F., associée avec CultuurOverleg 7 (CO7) et Regionaal Landschap Westhoek (RLWH), est opératrice dans un programme transfrontalier intitulé Partons 2.0 (participatieve ontwikkeling van de streek - développement participatif du territoire), projet inscrit dans le programme Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen.

A ce titre, l'une des actions est la mise en place d'un observatoire participatif du territoire avec les habitants. Cela consiste à créer un réseau de bénévoles pour le collectage de photographies anciennes ; photographies qui seront ensuite renseignées, consultables en ligne sur un site internet dédié, et d'organiser toute une série d'animations thématiques. Il est apparu que la structure la plus à même de réaliser ce travail sur le territoire de la C.C.H.F. est le Centre Iconographique de la Flandre (situé à la médiathèque de Wormhout).

La C.C.H.F. et la Ville de Wormhout mettent en commun leurs moyens pour mettre en place l'observatoire numérique sur le territoire de Flandre française.

Le Conseil Municipal :

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR,

DECIDE : d'autoriser M. le Maire à signer la convention de coopération entre la CCHF et la Ville de Wormhout

9) MÉDIATHÈQUE : CONCOURS

Cette année sera la 20ème édition du concours photo et le 30ème anniversaire du décès de Jeanne Devos. Le thème du concours sera « A contre-jour ».

La répartition des récompenses sera fera comme suit :

Pour la catégorie « groupe »

- Une récompense pour chaque enfant participant : sachet de bonbons (achetés chez Super U) et confectionné par nos soins (env. 100 €),
- Un gagnant par classe ou groupe (15 € de livres ou BD achetés chez super U),
- Un grand gagnant par Ecole ou Centre aéré (un Appareil photo ou équivalent acheté chez un commerçant du Zénith d'une valeur de 90 à 100 €),

Pour la catégorie « amateurs » :

5 prix seront attribués :

- Prix spécial du jury (meilleure série) Bon d'achat d'une valeur de 80 € à dépenser chez les commerçants du Zénith
- 1^{er} prix, Bon d'achat d'une valeur 80 € à dépenser chez les commerçants du Zénith
- 2^{ème} prix, Bon d'achat d'une valeur 50 € à dépenser chez les commerçants du Zénith
- 3^{ème} prix, Bon d'achat d'une valeur 40 € à dépenser chez les commerçants du Zénith
- 4^{ème} prix, Bon d'achat d'une valeur de 30€ à dépenser chez les commerçants du Zénith

Soit un budget d'environ 570 €.

Par ailleurs, pour célébrer Jeanne Devos, Il est proposé d'offrir un exemplaire du livre « Dans l'objectif de mademoiselle Jeanne Devos » à chaque gagnant.

Le Conseil Municipal :

Mme Faes demande de bien vouloir changer les lots pour les enfants pour l'année prochaine, car encore une fois les lots sont des bonbons et que trop de sucre n'est pas bon pour les enfants.

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR .27 VOIX POUR,

DECIDE : d'adopter ces propositions

10) LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

1) 05/03/2019 : est signé avec la société BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, un contrat de service aux conditions suivantes :

- Mise en service BL enfance module SMS – coût : 400,00€ HT
- Pack de 5000 SMS – Coût : 440,00€ HT
- Contrat de maintenance du logiciel – coût 10€ HT/an pour une durée de 60 mois

Date de signature du contrat : 27/02/2019

Durée : 60 mois à compter de la mise en service

2) 06/03/2019 : est signé avec SEREL – Ferme St Jean – route de Steendam – 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE, un contrat pour le traitement des nuisibles au restaurant scolaire.

Durée du contrat : **du 01/03/2019 au 29/02/2020**

Le montant du contrat est de **280,00€ HT – 336,00€ TTC par an**

Date et signature du contrat : **06 mars 2019**

3) 06/03/2019 : est signé avec l'association l'Echiquier Cappellois, Palais des Arts, place Bernard Gouvert, 59180 à Cappelle la Grande, une convention en vue de proposer des séances d'initiations au jeu d'échecs réalisée par des membres de l'association courant 2019, à 3 reprises, à la médiathèque pour un montant de 30 € TTC.

Cette somme correspond aux frais de déplacement (3x10 €)

4) 12/03/2019 : est signé avec l'association Label guit'art, dont le siège social est situé au 17 place Alphonse Bergerot, 59470 ESQUELBECQ, une convention en vue de proposer des séances d'éveil musical, à 4 reprises les 16 et 18 avril 2019, à la médiathèque, pour un montant de 200 € TTC.

5) 18/03/2019 : est signé avec la société BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

un contrat de services aux conditions suivantes :

- Contrat saas BL enfance
 - o Restaurant scolaire : 82,54€HT/mois
 - o Accueil périscolaire, ALSH : 59,27€HT/mois
 - o Portail citoyen : 36,00€HT/mois
- Pack de 5000 SMS – Coût : 440,00€ HT

Révision : conformément à l'article 11 des conditions générales

Date de signature du contrat : 21/11/2018

Durée : 60 mois à compter de la mise en service.

6) 21/03/2019 : Maître Didier CATTOIR, Ancien Bâtonnier – Docteur en Droit Public – Avocat au Barreau

de Dunkerque, assurera le conseil et la défense de la commune de Wormhout face au recours gracieux présenté par Maître Gauthier JAMAIS, conseil de Mme Requena, à l'encontre la Commune de Wormhout. Le recours gracieux porte sur le courrier de Monsieur le Maire du 20/02/2019 et du compte rendu de la réunion du 27/02/2019.

Maître Didier CATTOIR prendra toutes les mesures nécessaires et représentera la commune de Wormhout dans ces affaires. Ses honoraires s'élèveront à 200,00€ HT/heure + les frais payés à des tiers selon les termes de la convention ci-annexée.

7) 28/03/2019 : est signé avec **SMACL Assurances – 141, avenue Salvador Allende – CS 20000 – 79031 NIORT CEDEX,**

un marché d'assurance dans le cadre de la construction de la salle de danse et musculation qui comprend :

- **Dommages Ouvrage**
 - o Garantie de base
 - o Eléments d'équipement
 - o Dommages immatériels

Date de signature du contrat par le représentant du pouvoir adjudicateur : **le 28 mars 2019**

Durée du marché : 10 ans à compter de la date de réception des travaux.

Montant du marché (valeur 02/2019): Prime de 19.153,46€ HT - 20.880,57€ TTC (dont 3,30€ au titre de la taxe attentat), détaillée comme suit :

Garantie de base : 0,72% HT – Taxe 9% - 17.140,33TTC

Garanties complémentaires : 0,09% HT – Taxe 9 % - 2.142,54 TTC

La prime sera révisée à l'issue du chantier tenant compte du coût total définitif de la construction et des honoraires par application des taux susmentionnés.